

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Election du 9<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient absents :

M. Frédéric Guermann,

M. Hugues Ossart

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

**OBJET : Election du 9<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2, L 2122-7 et L 2122-7-2,

Vu sa délibération du 3 juillet 2020 décidant la création de neuf postes d'adjoints au maire,

Considérant que suite au décès de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, il y a lieu de désigner un adjoint au sein du conseil municipal,

Considérant que l'adjoint à désigner occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau et que les adjoints en poste remonteront d'un rang,

Vu la candidature de Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE,

Après avoir procédé au vote,

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé à la majorité absolue à savoir :

- nombre de votants : 31
- suffrages exprimés : 31

- a obtenu :

- . Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE : 31 voix

DESIGNE Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE en qualité de neuvième adjoint au maire.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

